

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12/03/18	26/03/18	F01118P0069

1. Intitulé du projet

ZAC du Lièvre d'or à Saint-Germain-lès-Arpajon

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
39°	Construction de locaux d'activité sur des terrains d'environ 30 226 m ² (soit environ 15 000 m ² SDP) et de 11 500 m ² SDP de logements sur un terrain d'assiette de 7 ha.
6°	Construction de routes classées dans le domaine public

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend:

- terrassements
- aménagement de voies nouvelles
- viabilisations des parcelles
- paysagement
- cession de droits à construire.

Voir Annexe 4

4.2 Objectifs du projet

- Réhabiliter la façade sur la RN20 afin de créer un paysage bâti et naturel de qualité qui améliorera l'image de marque de la ville.
- Valoriser un site aujourd'hui en friches et profiter de l'effet « vitrine » de la RN20 et de l'attractivité de cet axe sur le plan économique pour accueillir des activités économiques afin d'améliorer le taux d'emploi et l'équilibre habitat/emploi.
- Accueillir de petits programmes de logements afin d'apporter une réponse aux besoins de logements diversifiés qui restent importants sur le territoire. Cela permettra d'assurer une transition douce avec les quartiers environnants. Les programmes de logements seront situés à l'écart des nuisances de bruit dues à la circulation sur la RN 20 et ils seront protégés par les bâtiments d'activités qui feront écran sonore.
- Créer un accès unique sur la RN 20 avec une contre allée de desserte de la zone afin d'éviter la multiplication des entrées/sorties sur cet axe assez dangereux. Par ailleurs cette contre allée servira de support à des aménagements paysagers.
- Créer des marges paysagères avec les quartiers environnants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Travaux

Les travaux d'aménagement de la ZAC consistent :

- A réaliser les espaces de distributions internes (voiries, liaisons douces, réseaux, espaces verts et équipements de gestion des eaux de pluie).
- A réaliser l'ensemble des travaux extérieurs au projet à savoir le prolongement des réseaux permettant de viabiliser le site (électricité, gaz, eau potable, eaux usées, courant faible) et le raccordement sur les réseaux existants.

La voie d'accès partira de la route de Leuville et du sentier des Carrières.

Calendrier

La durée du chantier a été estimée entre 10 et 12 mois.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet aura un fonctionnement de parc d'activités le long de la RN20, sans occupations réputées dangereuses pour l'environnement et ou les populations humaines.

La desserte se fera par une nouvelle contre-allée, conformément au schéma directeur de la RN20 afin d'éviter la multiplication des entrées/sorties sur cet axe assez dangereux.

La cession des droits à construire se fera sous la forme de lots, dont la configuration finale dépendra pour partie des opportunités commerciales. Les volumétries et implantations ne sont donc pas connues à ce stade.

A l'arrière de ces lots, le projet aura un fonctionnement résidentiel: le programme prévoit la construction de 100 logements locatifs sociaux collectifs dont une résidence intergénérationnelle (4 bâtiments en R+2+C) et de 31 maisons de ville en accession. L'accès se fera par une voie nouvelle sans connexion avec la zone d'activités. Une barrière végétale sera aménagée entre les activités et les logements afin de limiter l'impact visuel et acoustique.

Les lots seront viabilisés : eau, électricité, assainissement, télécommunications... Le stockage des eaux pluviales sera réalisé dans le cadre d'une gestion alternative avec la réalisation de noues et de bassins.

Le trafic reçu en heure de pointe est estimé à 79 véhicules par heure et le trafic reçu en heure de pointe est estimé à 68 véhicules par heure.

Voir Annexes 4 et 9.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Zone d'aménagement concertée.
- Déclaration loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Assiette de l'opération	Environ 7 ha
Surface plancher	Environ 26 500 m ² SDP
Longueur de voirie du projet	1 050 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin des Carrières
91 180 SAINT GERMAIN LES
ARPAJON
ESSONNE (91)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2° 25' 47" E Lat. 48° 6' 18" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2° 25' 34" E Lat. 48° 60' 98" N

Point d'arrivée :

Long. 2° 25' 61" E Lat. 48° 61' 35" N

Communes traversées :

Saint Germain Lès Arpajon

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le projet initial avait fait l'objet d'une étude d'impact en 2006, approuvé dans le cadre du PAZ modificatif en 2006.

Le programme initial prévoyait uniquement la constructions de programmes d'activité et de commerces.

Le nouveau programme, objet de la présente demande, a fait l'objet d'une OAP dans le cadre de la révision du PLU. Une évaluation environnementale a également été réalisée dans ce cadre.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le PPBE du réseau routier national dans le département de l'Essonne approuvé le 25 avril 2016. Il est notamment concerné par la zone de requalification de la RN20.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRn Inondation de la Vallée de l'Orge et de la Sallemouille a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 16 juin 2017. Le site du projet n'est pas concerné par les zones de débordement.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est occupé par l'ICPE Popelier Louis en fonctionnement et par deux sites BASIAS : casse automobile MR AUTO; démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleur, casse auto...) et station service TOTAL. Un diagnostic environnemental du milieu souterrain a été réalisé en 2017 (missions A200 et A230). Ce diagnostic a révélé des impacts en hydrocarbures lourds en surface et volatils en profondeur. Un Plan de Gestion préliminaire et une analyse de risques sanitaires ont également été réalisés.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans les ZRE de la Beauce et de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est concerné par aucun site inscrit. Le plus proche est le site inscrit du Château de Chanteloup à 1,6 km au sud. Voir Annexe 7.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches est FR1100805 - Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne, à 15 km au sud est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre ponctuellement des pompages lors des travaux de terrassement.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet engendre ponctuellement des pompages lors des travaux de terrassement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La terre végétale présente par secteurs sera valorisée sur site pour le paysagement. Cependant, les déchets issus de la dépollution du sol et ne pouvant être employés sur le site seront envoyés en décharges spécialisée.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de terrains à bâtir nécessite le recours aux matériaux de construction selon les filières traditionnelles en Ile-de-France. Le projet intègre des espaces verts et paysagers. L'aménagement de ces espaces peut nécessiter un apport en terre végétale.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faune flore selon une logique 4 saisons va démarrer au mois de mars 2018. La stratégie biodiversité de l'opération se définit selon les résultats de cette étude. Les éventuelles incidences négatives feront l'objet de mesures selon la séquence ERC.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre aucune activité susceptible de représenter une menace à une échelle pouvant impacter les habitats ou espèces inscrits au formulaire standard de données des sites Natura 2000 les plus proches (FR1100805 - Marais des Basses Vallées de la Juine et de l'Essonne - à 15 km au sud est : le projet est séparé du site Natura 2000 par des axes de transports terrestres, des zones urbanisées et des espaces en agriculture intensive sans connexion écologique directe, et est à une distance significative sans connexion hydraulique. Voir Annexe 6.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un risque technologique peut exister selon la nature des activités. Bien qu'il ne soit pas envisagé d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine, ces activités peuvent nécessiter la livraison de matières dangereuses circulant alors sur les voiries du site. Le site est concerné par les risques liés au transport de matières dangereuses sur la RN20. Le site est traversé par 4 lignes à Haute Tension dont trois lignes du réseau électrique stratégique (deux lignes à 400 kVa et une ligne à 225 kVa). Ces lignes engendrent une servitude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, en hauteur par rapport au reste de la commune, n'est pas concerné par ce risque inondation. Le projet est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles moyen. Le risque de remontée de nappe est cartographié de faible à fort (au sud du site).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Il n'est pas envisagé d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine. Une partie du site présente des impacts de pollution aux hydrocarbures. Le projet suivra les préconisations du plan de gestion des sites et sols pollués réalisé en 2017, ainsi que l'analyse des risques résiduels.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Afin de minimiser les impacts sur le trafic de la RN20, le projet prévoit la réalisation d'une contre-allée pour desservir les lots commerces et activités. Le projet engendre un trafic supplémentaire lié aux activités et aux logements. Ce trafic supplémentaire est modéré.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Des dispositions sont prises en phase chantier pour limiter les nuisances (démarche chantier propre, phasage, organisation...) Le site est situé dans le secteur affecté par le bruit de la RN20, concerné par des dépassements des seuils de gêne. Un zonage des usages dans le projet permet de limiter l'exposition des futurs habitants, les logements étant implantés au plus loin de la RN20. Le trafic généré par le projet s'accompagne de nuisances sonores, peu significatives par rapport aux nuisances existantes.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet a une vocation d'activités. Il n'est pas prévu d'implantation d'activités dangereuses pour l'environnement ou la santé humaine.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas concerné par des vibrations et n'est pas susceptible d'en générer.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une attention particulière sera portée au choix de l'éclairage public pour limiter au maximum la pollution lumineuse (orienté vers le bas et focalisé). Les bâtiments d'activités respecteront l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions polluantes générées par le projet correspondent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux émissions de particules et de gaz à effet de serre liées aux fonctionnements de la future zone d'activités et aux circulations des véhicules sur la voirie. - aux émissions polluantes liées à la production d'énergie (chauffage, ECS)
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement des bâtiments.</p> <p>Le projet entraîne des rejets d'eaux pluviales. Une gestion alternative des eaux pluviales est prévue. Un traitement adapté des eaux potentiellement polluées (voiries) sera intégré avant rejet au réseau.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendre des rejets d'eaux usées liés au fonctionnement des bâtiments.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le chantier est à l'origine de déchets spécifiques (gravats, sols pollués par des métaux lourds, déchets verts ...). Une démarche de chantier à faible impact environnemental sera mise en place et visera notamment à favoriser la valorisation des déchets.</p> <p>L'exploitation de la zone d'activités génère la production de déchets dont la nature et le volume dépendent des activités exercées.</p> <p>Les logements génèrent des déchets ménagers qui seront collectés selon les mêmes modalités que les quartiers voisins.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne concerne aucun site ou monument inscrit ou classé. Le projet prévoit des prescriptions paysagères pour les lots de commerces et d'activités permettant d'améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville; L'alignement d'arbres le long de la RN20 sera conservé. Le projet a fait l'objet d'un diagnostic d'archéologie préventive qui n'a donné lieu à aucune nouvelle prescriptions en 2010.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va modifier pour partie l'usage du sol, du fait de l'implantation d'une zone d'activités et de logements sur des parcelles en friche ou faisant l'objet d'occupations illégales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets suivants, ayant fait l'objet d'un avis de l'AE, sont identifiés :

- Ensemble immobilier de logements sis chemin du Vieux Pavé de Bruyères-le-Châtel à Linas.
- ZAC des Belles-Vues à Arpajon.

Ces projets, situés le long de la RN20 sur des communes limitrophes à Saint-Germain-lès-Arpajon, peuvent induire un cumul d'incidences (positives et négatives) avec le projet, en particulier en matière de cadre de vie, de requalification des abords de la RN20, de trafic et nuisances associées (bruit, pollution atmosphérique).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les enjeux principaux pour le projet (pollution, bruit, milieu naturel) sont pris en compte dans la conception du projet. Ils font l'objet d'études techniques spécifiques (réalisées ou en cours) qui permettront d'orienter les choix d'aménagement et de préciser les mesures prévues.

A ce stade les mesures envisagées sont les suivantes :

L'étude de bruit permettra d'optimiser l'implantation des activités faisant écran le long de la RN20 et de définir les prescriptions adaptées.

Des dispositions seront également prises relativement à l'éclairage extérieur, au choix des revêtements et matériaux de construction, à la perméabilité des sols...

Gestion des eaux pluviales à la source, qui fera l'objet d'un Dossier Loi sur l'Eau auprès de la Police de l'Eau

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for providing an answer to the auto-evaluation question.]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
7 Etude pollution 8 Etude géotechnique 9 Estimation du trafic généré par l'opération

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Evry

le,

22/03/2018




Signature

ESSONNE AMENAGEMENT
SA au capital de 2 821 194 €
Bureaux : 9 cours Blaise Pascal
91034 EVRY CEDEX
Tél. 01 60 78 42 42 - Fax 01 60 79 97 50
RC EVRY n° 969 201 656 - APE 4299 Z



Annexe 2 – Plan de situation




Les espaces urbanisés

-  Espace urbanisé à optimiser
-  Quartier à densifier à proximité d'une gare
-  Secteur à fort potentiel de densification

Les nouveaux espaces d'urbanisation

-  Secteur d'urbanisation préférentielle
-  Secteur d'urbanisation conditionnelle


 Limite de la mobilisation du potentiel d'urbanisation offert au titre des secteurs de développement à proximité des gares

 Les fronts urbains d'intérêt régional


 Les espaces agricoles

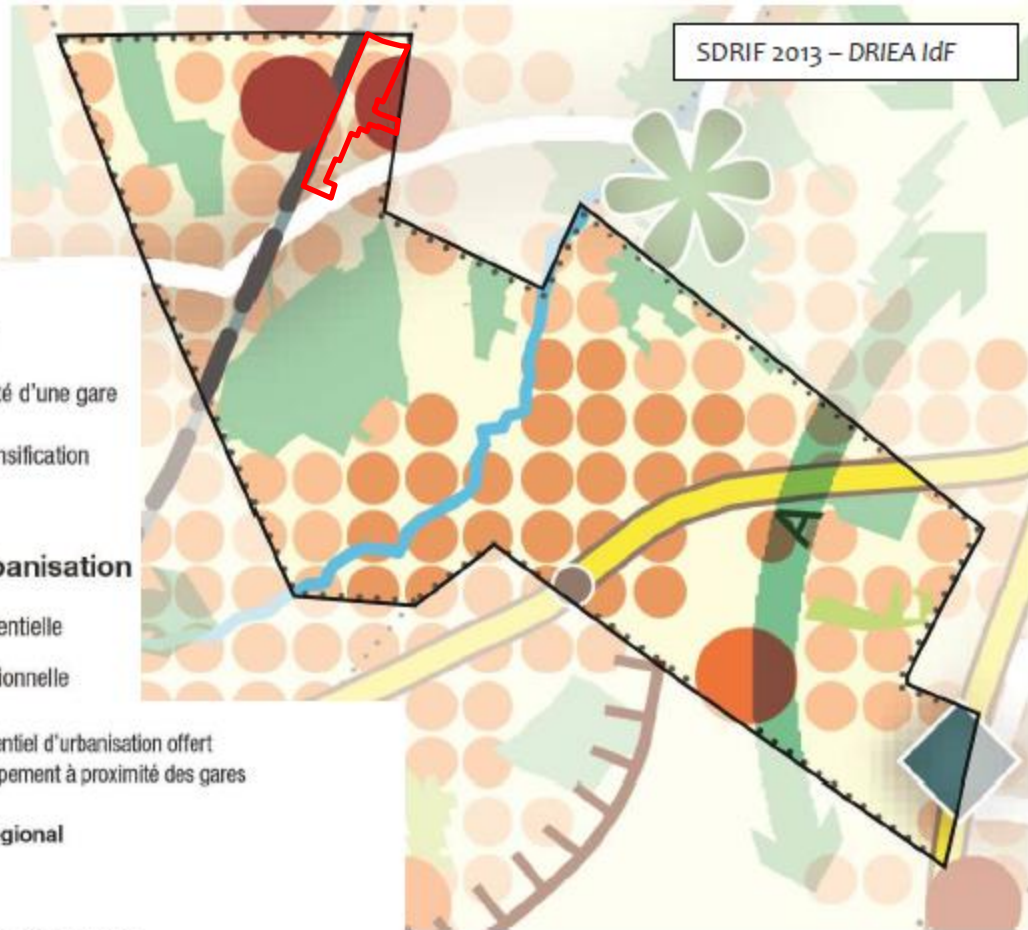
 Les espaces boisés et les espaces naturels

 Les espaces verts et les espaces de loisirs

 Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer

Les continuités
 Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)

 Le fleuve et les espaces en eau





Annexe 3 – Reportage photographique novembre 2017

Vues depuis la RN20 :



Vues depuis le chemin de la Grâce de Dieu :



Vues depuis le chemin des Carrières :

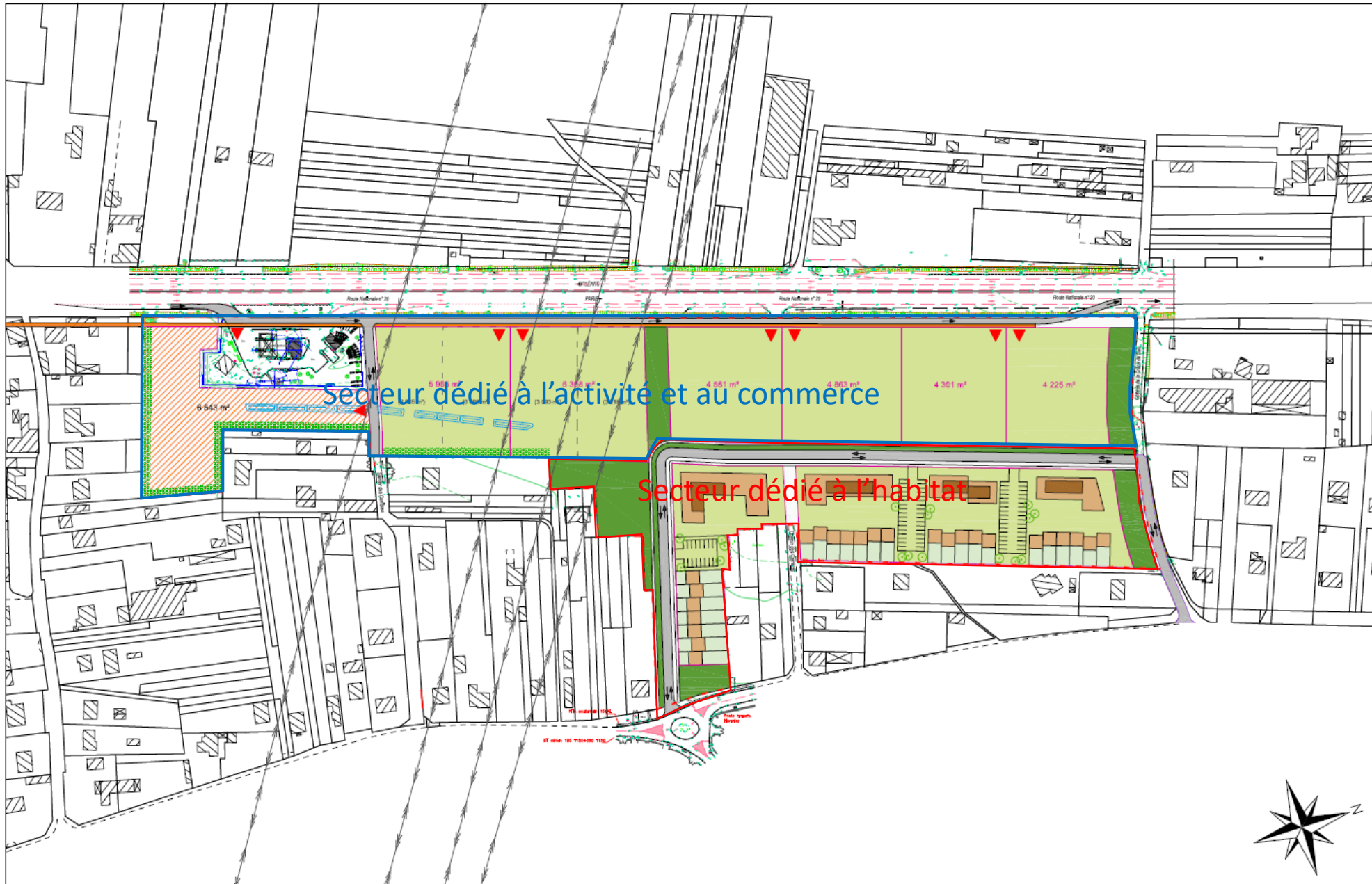


Vues depuis la Route de Leuville :



Vues depuis le sentier des Carrières :





SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON - PARC D'ACTIVITÉS DU LIÈVRE D'OR

MAÎTRE D'OUVRAGE :
ESSONNE AMÉNAGEMENT

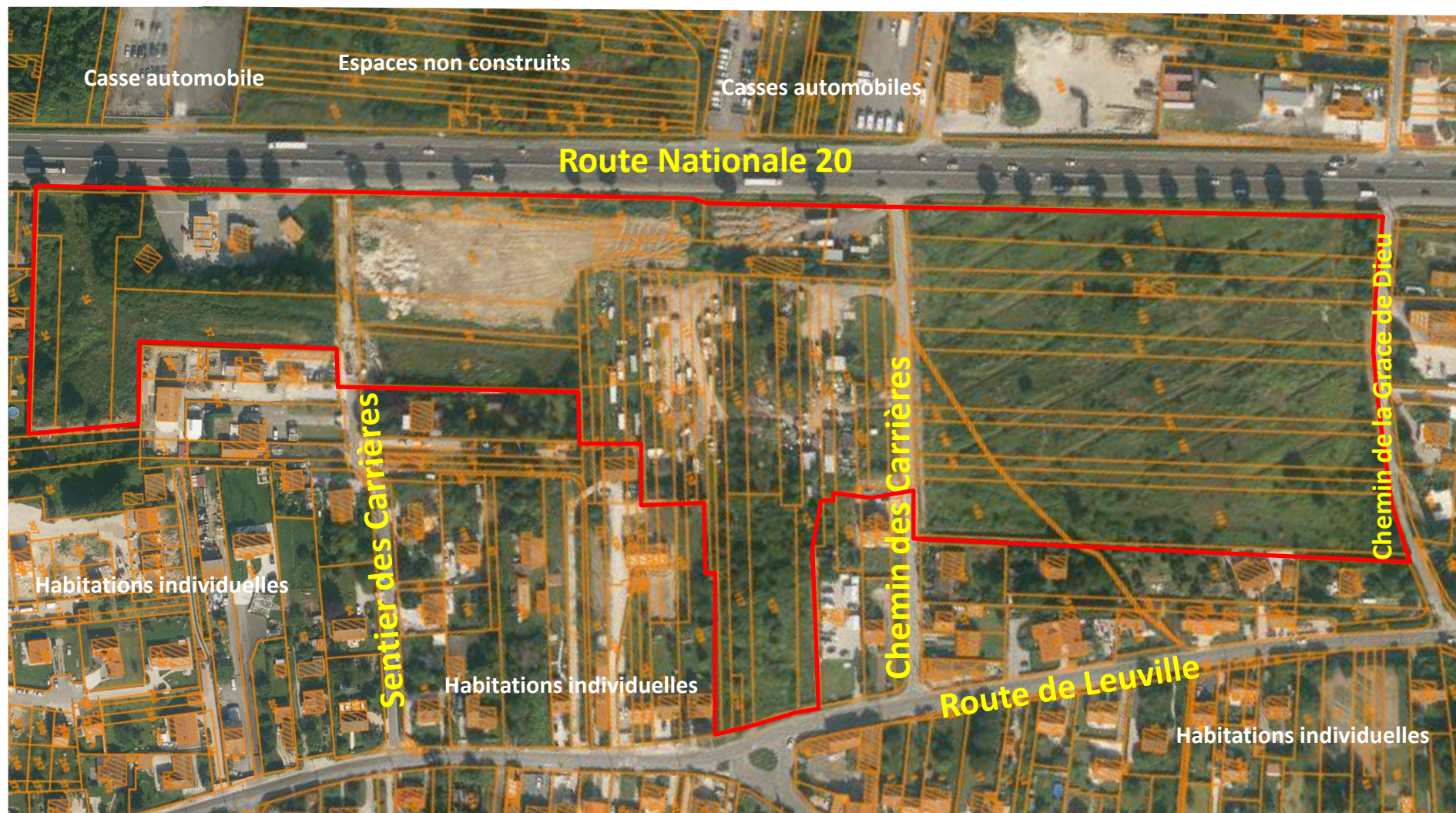
URBANISTE :
DUTERTRE ET ASSOCIÉ(E)S

PLAN MASSE - COURT TERME

14 MARS 2016
1/2000E

02

Annexe 5 – Abords du projet



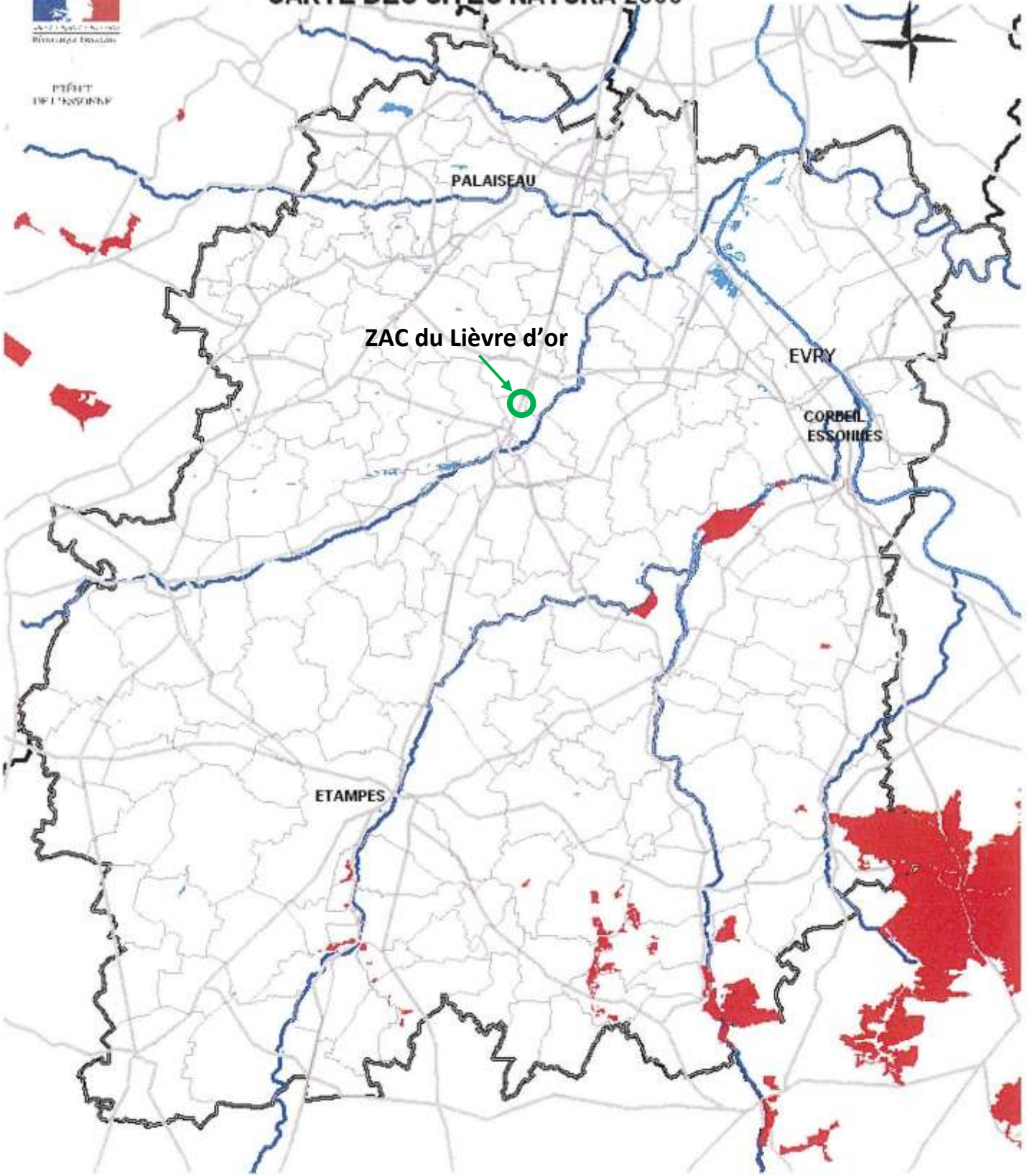


CARTE DES SITES NATURA 2000

N



PRÉFET
DE L'ESSONNE



ZAC du Lièvre d'or



LEGENDE:

Réseau routier

Cours d'eau

Site NATURA 2000

Sources: BD CART
Realisation: DDT9 IGN/DRIEE/IDDT91
Echelle 1cm = 250 m - SPA - BCT - SIG SE
O m - Aout 2013